



Bultin de paye donné,mais pas salaire

Par **dretch**, le 15/10/2008 à 15:32

bonjours,

Je désirerais savoir ,si mon employeur a le droit de me donner un bultin de paye avec note dessus que je suis payé le 30 sep, alors que je n'ai eu aucune paye.
merci de me répondre

Par **Marion2**, le 15/10/2008 à 19:33

Bonsoir,

Avez-vous demandé une explication à votre employeur ?

Par **dretch**, le 29/10/2008 à 07:46

bonjour,

Oui ,il ne ma donné aucune raison valable et donc j'ai fait certaine démarche pour obtenir ma paye,ce qu'il ma donné mais je voulais savoir si il avait le droit de noté sur une fiche de paye,que je suis payé le 30 du mois alors que depuis 1 ans je ne percois jamais mon salaire a cette date.

D'ailleurs c jamais a date fixe c un peut quand ils veulent, d'après ce qu'il m'ont dit ils sont pas obligés de me payer a date fixe.

Merci de me répondre